


Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais

Cardoncelle molle


Vrai ou faux ?

 Les pelouses calcicoles sont des milieux communs.

 L'entretien des pelouses calcicoles par pâturage ou par broyage mécanique n'a pas le même effet.

FAUX : Les pelouses calcicoles sont des végétations herbacées qui se développent sur un sol de nature calcaire sec pouvant être enrichi en sable. Elles se distinguent des prairies par la «pauvreté» du sol (faible teneur en nutriments). Ces conditions environnementales contraignantes favorisent l'expression d'espèces spécialisées dont de nombreuses sont rares et/ou protégées. À l'échelle de l'Europe, ces milieux sont **rares** et **menacés de disparition** principalement suite à l'abandon du pastoralisme qui permettait historiquement leur maintien. À l'abandon, ces milieux se boisent progressivement entraînant leur fermeture et la perte d'une biodiversité typique particulièrement riche.

VRAI : Le **broyage mécanique** est efficace pour entretenir des pelouses au stade de pré-bois, c'est-à-dire envahies par les repousses d'arbres et d'arbustes, et ce, sur de grandes surfaces. L'action des moutons par **pâturage** a pour bénéfice d'obtenir une hétérogénéité intéressante sur les pelouses (zones plus pâturées que d'autres), ce qui tend à favoriser un plus grand nombre d'espèces.

 Il est interdit de déposer des déchets (y compris les déchets verts) sur une parcelle Natura 2000.

VRAI : Le **dépôt de déchets** est interdit sur tous les espaces naturels, classés Natura 2000 ou pas. Cela pollue le sol et dénature le paysage. Le sol est enrichi en matière organique, ce qui modifie la végétation en place avec l'introduction d'espèces non typiques qui peuvent se développer au détriment des espèces typiques de pelouses.

 Participer à la conservation d'une pelouse calcicole et découvrir ses richesses écologiques, c'est facile !

VRAI : Des **chantiers nature** ouverts à tous sont organisés tous les hivers par la structure animatrice. Des **animations** ont aussi lieu à la belle saison. N'hésitez pas à contacter NaturEssonne pour y participer !

Pour toute demande, l'association NaturEssonne, structure animatrice du site Natura 2000, est à votre disposition.

Vous êtes propriétaire de pelouses calcicoles sur le site Natura 2000 ? Vous aussi, vous pouvez vous engager dans la démarche Natura 2000 !





Réalisation : Maria VILLALTA, NaturEssonne

Crédits photos : Maria VILLALTA, Jean-Pierre MORIZOT, Lucile FERRIOT

Imprimé sur papier recyclé 100 % Cyclus, par Numeric Print Services
Labellisé Imprim'Vert 2017

NaturEssonne

Maria VILLALTA, animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais

10, place Beaumarchais

91600 Savigny-sur-Orge

Téléphone : 01.69.96.77.75.

Mail : maria.villalta@naturessonne.fr







Sommaire

Historique et mots-clés

Actualités

L'actualisation du DOCOB
3 nouveaux contrats
Natura 2000

Des nouvelles ...

Des chantiers nature
Des suivis scientifiques

Zoom sur une espèce

Vrai ou faux ?

Éditorial

En 2016, NaturEssonne a fêté les **10 ans d'animation** du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais !

L'engagement des propriétaires a permis la mise en place d'une gestion écologique de ces milieux rares et menacés via des actions de restauration et d'entretien ainsi que l'installation de panneaux d'informations. Au total, 9 contrats Natura 2000 ont été signés depuis 2006, permettant ainsi la gestion de plus de 40 hectares de pelouses.

Récemment, Natura 2000 a marqué le territoire par le retour du pâturage sur les pelouses calcicoles. Nous espérons pouvoir pérenniser cette pratique sur le site.

Dans cette nouvelle lettre d'informations, l'association NaturEssonne, structure animatrice, est heureuse de vous présenter les actualités du site Natura 2000. Bonne lecture !

Maria VILLALTA, animatrice du site et Jean-Claude DUVAL, président de NaturEssonne.

Historique

1998 : contour du site envoyé à la Commission Européenne
1998 à 2002 : travaux de gestion dans le cadre d'un programme européen LIFE (environ 30 hectares)

Décembre 2000 : premier DOCOB validé par le Préfet

2003 : validation du périmètre par les communes

2004 : extension du site à 308 hectares, actualisation du DOCOB par Pro Natura Île-de-France et NaturEssonne

8 décembre 2005 : NaturEssonne est désignée comme structure animatrice du site par la DIREN d'Île-de-France

15 décembre 2006 : premier contrat Natura 2000 signé

2006 : Actualisation du DOCOB par NaturEssonne

Entre 2006 et 2013 : signature de 6 contrats Natura 2000.
A la fin de l'année 2017, tous ces contrats seront terminés.

2015 : Actualisation du DOCOB par NaturEssonne

2016 : signature de 3 nouveaux contrats Natura 2000

Mots-clés

DOCOB : Le DOcument d'OBjectifs est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion de chaque site Natura 2000. Il fait l'état des lieux du site et définit les orientations de conservation et de gestion, ainsi que les cahiers des charges de leur mise en oeuvre. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et approuvé par arrêté préfectoral, sa mise en oeuvre est assurée par la structure animatrice. Il convient de l'actualiser en cas d'évolution sur le site Natura 2000.

COFIL : Le COmité de PILotage (COFIL) d'un site Natura 2000 est l'organe de concertation et de débat qui réunit l'ensemble des acteurs concernés sous l'égide d'un président (État ou collectivité territoriale). Le COFIL examine, amende puis valide le document d'objectif. Il se réunit chaque année pour faire le bilan de l'animation de l'année écoulée.



Actualités



Anémone pulsatile

Des nouvelles ...



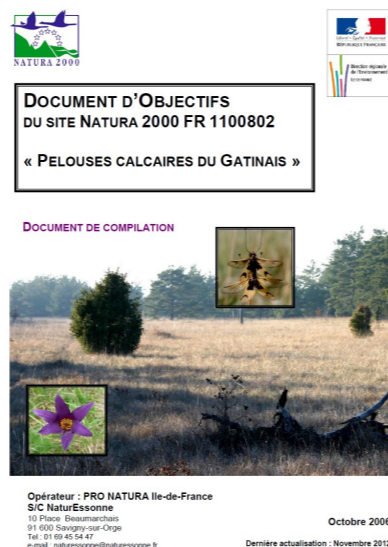
Lézard vert

Actualisation du DOCOB du site Natura 2000

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 est actuellement en cours d'actualisation. Ce travail consiste à modifier ou ajouter des éléments au DOCOB dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures mises en oeuvre.

Cette actualisation se fait sur la base des résultats obtenus dans une démarche de **bilan** et d'**évaluation** des actions menées et de leurs impacts. Les inventaires faunistiques et floristiques seront mis à jour. L'évolution des facteurs d'influence, internes ou externes, du site sera aussi évaluée. Pour cela, un travail de **concertation** est nécessaire. Plusieurs réunions seront organisées avec les différents acteurs du site (communes, propriétaires, usagers).

Ce travail a débuté avec la mise à jour de la **cartographie des habitats naturels**, réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien. Ce travail se poursuivra jusqu'en 2018. Le document d'objectifs sera ensuite validé par le COPIL.



3 nouveaux contrats Natura 2000

En plus des 6 contrats Natura 2000 signés entre 2006 et 2015, 3 nouveaux contrats ont été signés en 2016 :

- Deux contrats de **gestion pastorale d'entretien** des pelouses calcicoles ont été signés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels **Pro Natura Île-de-France**. En 2016, une vingtaine de moutons a donc pu pâturer sur le secteur des Grandes Friches (2,11 ha) et en 2017 sur le secteur de la Haye Thibaut (1,14 ha).



Pâturage aux Grandes Friches

Le prestataire de ces contrats est un éleveur local démarrant une activité d'élevage ovin, ouvrant ainsi la voie à un retour du pâturage en Essonne. Cette pratique permettait historiquement d'entretenir les pelouses calcicoles.

- Un contrat de **gestion mécanique par broyage d'entretien** des pelouses calcicoles avec exportation des produits de coupe a été signé par **une société civile** avec un agriculteur local comme prestataire. Ce contrat concerne les secteurs des Rochettes, des Grandes Friches, de la Vallée aux morts et des Chesneaux (11,1 ha).

Pro Natura Île-de-France

Signataire de plusieurs contrats Natura 2000, c'est le Conservatoire Régional des Espaces Naturels. Créée en 1988, cette association a pour objectifs d'acquies des espaces naturels et de les préserver.

Pour en savoir plus :
www.pro-natura-idf.fr

... des chantiers nature en 2016

Afin d'entretenir et de restaurer les pelouses calcicoles sur le site Natura 2000, NaturEssonne propose chaque année des chantiers nature aux propriétaires. Ces chantiers sont organisés entre les mois d'octobre et de février.

Ils sont réalisés par :

- des bénévoles de NaturEssonne et des riverains.
- des élèves et professeurs des organismes de formation partenaires : l'ensemble scolaire LaSalle Igny Saint-Nicolas (91) et l'école L'ÉA TECOMAH (78). Ces chantiers nature font partie du cursus scolaire des élèves et les préparent à leur future activité professionnelle.

Sur l'année 2016, 10 chantiers nature ont été organisés sur 3 secteurs du site Natura 2000. Au total, 1,5 hectare a été géré. Vous aussi, venez participer au prochain chantier nature !



Avant chantier



Après chantier

... des suivis scientifiques

Élaboré par le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien, un **suivi de l'état de conservation des habitats** est mis en place depuis 2015. Il permet d'évaluer l'état de conservation des pelouses concernées par de la gestion afin d'évaluer son efficacité.

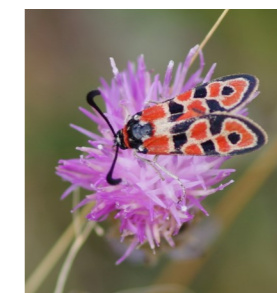
Un **suivi des papillons de nuit** se poursuit depuis 2015. Des bénévoles de NaturEssonne recensent les espèces à l'aide d'un dispositif adapté (lampe à UV, drap blanc). En 2015, 409 espèces avaient été observées et 168 en 2016.



Dispositif de suivi des papillons de nuit

Zoom sur une espèce

La Zygène de la Petite Coronille : *Zygaena fausta* L. 1767



Présente sur le site Natura 2000, cette espèce possède un collier rouge, des taches rouges orangées bien étendues sur les ailes et un anneau rouge complet sur l'abdomen. Ces couleurs vives traduisent la toxicité de l'espèce pour ses prédateurs.

Période de vol : de juin à octobre.

Habitat : cette espèce est strictement liée aux pelouses calcicoles où se trouve sa plante hôte francilienne, la Petite Coronille (*Coronilla minima*), signalée comme « assez rare » en Île-de-France.

Distribution : au sud de l'Île-de-France, cette espèce est en limite nord de son aire de répartition. Les populations sont très localisées et très dépendantes de la distribution de leur plante-hôte.

Règlementation : cette espèce est **protégée en Île-de-France**. Sa capture et sa destruction sont interdites (arrêté ministériel du 22 juillet 1993).

Rareté et indice de menace : cette espèce est considérée comme « très rare » et « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Dewulf et Houard, 2016).

DEWULF, L. et HOUARD, X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif—Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) - Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

